



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 27 mars 2017

Président :	M. Philippe Chaubert	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	M. Carlos Alves	
	M. Raymond Vauthy (scrutateur désigné pour la séance)	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	50
	Quorum :	26
	Présents :	45
	Excusés :	4
	Absents :	1
	Assermentés en séance :	0
	Majorité de séance :	23
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 9 décembre 2016	L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Il n'y a pas de remarque concernant le procès-verbal du 9 décembre 2016 qui est accepté avec une abstention.	
2. Communications du Bureau du conseil	<p>M. Philippe Chaubert, président, annonce que la Préfecture a envoyé deux courriers concernant l'ORPC qui seront traités sous point 7 de l'ordre du jour.</p> <p>Le 12 février, lors de la séance concernant les votations, le bureau a désigné les commissions ad hoc en vue de l'examen des préavis soumis au conseil de ce jour.</p> <p>Madame Sophie Chanel, Cheffe du projet Parc Naturel Periurbain (PNP) du Jorat a demandé de pouvoir présenter le projet au conseil. Le président propose de la faire venir le 26 juin à 19h30, c'est-à-dire une demi-heure avant la prochaine séance du conseil.</p> <p>La commission de recours en matière des taxes et d'impôts a été appelée à se réunir et a validé une décision de la Municipalité.</p> <p>Le président requiert quatre volontaires en tant que scrutateurs supplémentaires pour participer au dépouillement des élections du 30 avril.</p> <p>Enfin, M. Ph. Chaubert rappelle que le règlement stipule que les conseillers sollicitent la parole en levant la main et que, lorsque le président leur donne la parole, ils se lèvent pour s'exprimer et commencent par décliner leur identité.</p>	

<p>3. Préavis n° 01/2017 – Vente de la parcelle communale n° 517 à Servion</p>	<p>M. Pierre Fracheboud, rapporteur de la commission ad hoc, relève que le résultat de la vente permettra de financer une partie des travaux d'assainissement des collecteurs communaux des eaux claires et eaux usées qui laissent échapper beaucoup trop d'eau claire à la STEP.</p> <p>M. Eric Dammköhler, rapporteur pour la commission des finances, ajoute que la vente de cette parcelle, avec l'obligation de construire, générera, outre le produit de la vente, une source de revenus annuelle par le biais de l'impôt y relatif.</p> <p>M. François Clot souhaite ajouter, comme cela a été le cas lors des dernières ventes précédentes, une clause à l'acte de vente : « à valeur égale d'offre d'achat, la priorité doit être donnée à un habitant de la commune ayant démontré une attache à la commune».</p> <p>M. Olivier Bonvin aimerait clarifier ce qui se passerait si les offres n'atteignaient pas le prix de CHF 400 le mètre carré. Le syndic confirme que la vente n'aurait pas lieu. De plus, dans le cas où quelqu'un en dehors de la commune souhaitait acheter le terrain, la municipalité laisserait un délai de deux mois pour donner la chance à un habitant de la commune, puis, une fois passé ce délai, conclurait la vente.</p> <p>L'amendement de M. F. Clot est accepté à l'unanimité. Le rapport de la commission ad hoc et le rapport de la commission des finances ainsi que le préavis amendé sont également adoptés à l'unanimité.</p>
<p>4. Préavis n° 02/2017 – Vieux Collège de Servion – remplacement de l'ensemble des fenêtres et des deux portes du bâtiment, de la porte de la salle sud du rez-de-chaussée, avec fourniture et pose de moustiquaires et demande d'autorisation d'emprunter la somme de Fr. 62'000.00</p>	<p>Le président de la commission ad hoc, M. Olivier Auberson, note la vétusté des fenêtres et la pertinence du remplacement des portes en lien avec la réaffectation de la salle de classe du rez-de-chaussée. Il propose d'accepter le préavis.</p> <p>M. E. Dammköhler, rapporteur pour la commission des finances, ajoute que les travaux prévus répondent à une logique propre à n'importe quel propriétaire. De plus, d'un point de vue écologique, leur remplacement aura un impact financier sur la consommation d'énergie.</p> <p>En réponse à la remarque de la commission des finances qui s'interroge sur la pertinence d'un amortissement sur 30 ans d'une somme relativement modeste, le syndic indique qu'il est permis par le règlement des communes d'amortir cette somme de CHF 62'000 sur 30 ans. Il est habituel pour la municipalité d'opter pour le maximum permis. Cependant, chaque année, elle passe en revue les différents montants pouvant être amortis. Il est ainsi probable que cette somme soit amortie peut-être déjà dans trois ans, dans tous les cas avant le délai.</p> <p>En ce qui concerne le préavis, M. Jérôme Berger demande quelles sont les conditions d'emprunt actuelles de la commune. Le syndic dit que l'automne passé, la commune a emprunté un million de francs à un taux négatif et a ainsi reçu un peu plus que la somme demandée.</p> <p>Le rapport de la commission, celui de la commission des finances ainsi que le préavis sont acceptés avec une abstention.</p>
<p>5. Préavis n° 03/2017 – Vieux Collège de</p>	<p>Le président de la commission ad hoc, M. O. Auberson, note la taille exigüe des bureaux administratifs actuels et l'absence de bureaux</p>

<p>Servion – transformation d'une salle de classe en bureaux administratifs avec demande d'autorisation d'emprunter la somme de Fr. 81'000.00</p>	<p>individuels à l'usage des municipaux.</p> <p>Dans son rapport, M. E. Dammköhler, président de la commission des finances, souligne l'effet qu'aura le changement d'affectation de la salle de classe sur la future productivité accrue de l'administration communale. La commission aurait cependant souhaité que la municipalité prenne en considération les volumes des deux collèges communaux dans son ensemble et propose un concept global.</p> <p>Le syndic répond que la municipalité souhaite répartir l'affectation des bureaux et locaux entre les deux localités. Par conséquent, l'ancienne salle de classe à Servion, auparavant déjà appartement, sera à nouveau réaffecté en appartement.</p> <p>Personne ne demandant la parole, les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances, ainsi que le préavis, sont acceptés à l'unanimité.</p>
<p>6. Préavis n°4/2017 – Aménagement du quartier du Centre à Servion comprenant la création d'un parking de 53 places, d'un aménagement routier pour la création d'une zone de rencontre (20 Km/heure) avec pose d'un éclairage public adapté et demande d'autorisation d'emprunter la somme de Fr. 915'000.00</p>	<p>M. Denis Kaba, rapporteur pour la commission ad hoc, fourni un rapport très détaillé. Il souligne le travail effectué en amont par la commission consultative qui a pris soin de rencontrer le commerçant et l'agriculteur concernés particulièrement par l'aménagement du centre. La situation actuelle ne permettant pas de faire davantage de propositions, la commission souhaite, à l'aune d'une année d'usage, obtenir la possibilité de proposer éventuellement d'autres aménagements du centre du village.</p> <p>M. E. Dammköhler, président de la commission des finances, regrette de devoir se prononcer sur un investissement aussi lourd sans avoir accès aux informations relatives aux coûts supplémentaires engendrés par les écoles. Cependant, l'emprunt nécessaire pour le financement de l'aménagement du quartier situe la commune en dessous du plafond d'endettement.</p> <p>M. J. Berger relève que le préavis ne mentionne pas la réfection du chemin et M. Jean Gaumann demande si la municipalité tiendra compte des remarques de la commission. M. Yves Boand, municipal, commentant le plan prévu pour la zone de rencontre, confirme que, la Municipalité a tenu compte, dans une large mesure des propositions émises préalablement par la commission consultative. S'agissant des propositions de la commission ad hoc, dans un premier temps, la municipalité ne sera pas en mesure d'en tenir compte. Cependant, elle va les étudier pour y revenir dans une deuxième phase.</p> <p>M. O. Bonvin demande des précisions quant à la répartition des frais et la part payée par l'ASIJ pour la réfection de la zone de rencontre. Le municipal estime cette somme entre CHF 100'000 et 150'000.-</p> <p>En réponse à M. A. Martins qui aimerait savoir si la garderie des petits loups sera intégrée dans la nouvelle école, M. Y. Boand lui répond qu'il s'agit de deux entités entièrement séparées. De plus, dans le cas de la disparition de la poste, il y aura toujours, théoriquement du moins, des cases postales et un lieu où amener les colis. Par conséquent, quelques places de parc de proximité resteront toujours d'actualité.</p> <p>Toujours concernant la participation de l'ASIJ M. Patrice Jordan demande si l'enrobé mentionné dans le rapport est inclus dans la somme. M. Y. Boand ajoute qu'une étude demandée spécialement à cet effet a révélé qu'il n'y aura pas de plus valu pour une évacuation de déchets car la couche de fond</p>

est en bon état, sauf à l'endroit du carrefour où elle est un peu fragile, mais elle n'a pas besoin d'être refaite.

M. P. Jordan demande le bien-fondé d'un stationnement de 53 places. M. Y. Boand lui répond que selon le bail actuel, l'APERO a droit à 4 places. Ensuite il faut accommoder les employés et les clients de la boulangerie, les places actuelles étant supprimées. D'autres places, sur une base de macaron ou autre moyen encore à définir, deviendront payantes et mises à disposition des enseignants par exemple.

M. Jean-Claude Chamorel relève qu'il y a encore d'autres places au bout du collège et M. Daniel Weisser remarque que cet aspect ressort particulièrement du plan. Il n'y a que des places de parc. Cela lui semble étrange que, dans un centre de village où l'on cherche à créer une zone de rencontre, on ne voit que des voitures.

S'ensuit une discussion sur les gendarmes couchés actuelles et à venir et la possibilité, ou non, pour les véhicules agricoles de les négocier facilement. Le syndic dit que la municipalité a décidé de profiter de l'espace à disposition et de la présence des machines pour construire un parking suffisamment grand qui ne sera pas plein la majeure partie du temps, mais qui permettra de faire face aux différents événements et usages à venir.

Mme Jessica Maurer, qui a fait partie de la commission ad hoc, souhaite voir un aménagement du centre un peu moins bétonné.

En réponse à la question de M. P. Jordan concernant la zone sur laquelle est situé le parking, le syndic l'informe qu'il s'agit d'une zone d'utilité publique. Oui, il serait également possible de le construire sous terre, mais pour un prix nettement plus élevé.

Concernant la demande de M. François Henry pour des places de longue durée gratuites, M. Y. Boand souligne que la municipalité est en train d'étudier diverses possibilités. Il s'agit en même temps d'éviter le phénomène de parking sauvage provoqué par des voisins proches qui y trouveraient une solution de stationnement à bon compte et d'offrir en même temps la possibilité aux usagers des commerces de venir s'arrêter gratuitement durant une courte durée.

M. F. Clot revient sur la remarque de M. D. Weisser concernant la création d'un espace de rencontre et relève qu'il est bien stipulé dans le préavis que l'espace entre les deux bâtiments sera, dans un avenir plus ou moins proche, aménagé en espace convivial avec du mobilier urbain.

M. D. Kaba commente qu'en apprenant que les places de stationnement devant son commerce seraient supprimées, Monsieur Duvoisin a été très inquiet, imaginant que les gens ne viendraient plus chez lui.

Lors de la votation, le rapport de la commission ad hoc est accepté avec 1 objection et 2 abstentions.

Le rapport de la commission des finances est également accepté avec 4 abstentions. Le préavis est accepté à une très large majorité.

<p>7. Désignation d'une commission ad hoc pour l'examen du préavis « Fusion des ORPC du district de Lavaux-Oron »</p>	<p>Dans le cadre du processus de fusion des ORPC (Organisation régionale de la protection civile) du district, la préfecture organise une séance de présentation du projet des futurs statuts à 19h30 le 18 mai à la salle communale de Paudex. Les 17 communes concernées devront se prononcer d'ici à la fin de l'année sur la fusion de ses ORPC. Le président demande 3 volontaires pour siéger dans cette commission ad hoc ainsi qu'un suppléant. MM. R. Vauthy, Hermann Olivetta, Gérald Stucki se proposent et M. A. Martins se porte volontaire en tant que suppléant.</p>
<p>8. Informations des délégations aux associations intercommunales</p>	<p>En tant que membre, M. J. Gaumann a assisté à la séance de l' AISFE (Association Intercommunal de Servion, Ferlens, Essertes - des eaux) à Essertes le mardi 13 décembre 2016. Sans rentrer dans les détails, il liste les six préavis discutés et rapporte que les représentants de commune présents ont accepté tous les préavis, ainsi que les rapports des commissions. Il reste à disposition en cas de question.</p> <p>Il n'y a pas de rapport de l' ASIJ.</p> <p>Le conseil intercommunal des déchets carnés se rencontre dans deux jours, le mercredi 29 mars.</p>
<p>9. Communications de la Municipalité</p>	<p>Administration générale</p> <p>Le syndic informe que la ligne 65 des TL a augmenté de 5.4% ses voyageurs en 2016 avec, comme conséquence probable qu'à fin 2018, la cadence depuis Servion sera augmentée à 30 minutes aux heures de pointe. 17 nouveaux véhicules à deux étages sont en commande. A fin avril, des abribus de fabrication maison seront posés.</p> <p>L'Info Servion, distribuée récemment, annonce un coup de balai pour le 29 avril 2017 et pour lequel la commune cherche des volontaires.</p> <p>La Constitution vaudoise fait appel à la commission des jeunes (de 14 à 18 ans), un groupe qui n'a rien d'un mouvement politique, mais qui joue un rôle consultatif et se met à disposition des "vieux". Le syndic tient à disposition des dépliants pour les conseillers communaux dont les enfants sont susceptibles d'intégrer cette commission.</p> <p>Une erreur dans l'intitulé de l'annexe II concernant le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux a été corrigée. Le syndic informe le conseil que la municipalité a ajouté « <u>dès le 1^{er} janvier 2016</u> » au titre « Tarifs 2016 » afin de refléter la validité des émoluments également sur les années à venir.</p> <p>Déchetterie et Domaines / Bâtiments</p> <p>Mme Monique Ries informe que la déchetterie sera ouverte le samedi de 16h.00 à 18h.30 durant la période estivale. Elle rapporte un nouvel incident concernant des braises chaudes posées sur les déchets verts. Par chance, l'employé communal a pu venir à bout du feu sans devoir faire appel aux pompiers, incident qui, la fois précédente, avait coûté CHF 1'000.-.</p> <p>Un certificat reçu de PET-Recycling témoigne d'un beau geste environnemental. En 2016, la commune a collecté 7'120 kg de bouteilles, ce qui représente quelques 258'000 bouteilles PET, évitant ainsi la production inutile d'environ 21'360 kilos de gaz à effet de serre et quelques 6'764 litres de pétrole. Il reste cependant encore des progrès à faire puisque l'on trouve toujours des</p>

	<p>réceptifs en PE posés avec le PET. La municipale rappelle que ce sont les trois lettres PET qui distinguent les emballages.</p> <p>STEP</p> <p>M. René Padrun, municipal, informe le conseil que le 2 mars, le canton a procédé à une inspection de l'abri PC à Les Cullayes. Avec l'adjonction d'une petite couche de peinture, il est jugé conforme.</p> <p>La municipalité a chargé la Romande Energie de procéder à une étude de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la STEP à Servion, comme suggéré par quelques personnes lors de son inauguration. Quant à l'ancienne STEP de Les Cullayes qui a été convertie en STAP, il y a un projet de tout démolir avec proposition à la protection civile pour utiliser le site comme lieu d'exercice.</p> <p>Téléréseau</p> <p>M. Christophe Chaillet informe le conseil que CityCable tient une séance à Mézières dans deux jours pour informer la population des nouveautés disponibles, notamment celle de la fonction Replay.</p> <p>Concernant le haut débit à Les Cullayes, Swisscom a annoncé la fin des travaux VDSL pour début juillet 2017.</p> <p>ASIJ</p> <p>M. Y. Boand rend compte de la séance qui a eu lieu le 15 février à Ropraz. Le seul préavis présenté concernait une demande de crédit, acceptée, de CHF 150'000 pour l'étude du site scolaire de Carrouge.</p>
<p>10. Propositions individuelles et divers</p>	<p>Afin de contrôler la vitesse excessive de certains usagers, M. J.-Cl-Chamorel demande la pose de radars au chemin des Planches. Il ajoute qu'il avait été question de remettre en état les panneaux 30 km/h afin qu'ils soient plus visibles. M. Y. Boand assure que les employés communaux vont s'en occuper et qu'il est d'ailleurs prévu de refaire le marquage du sol dès la belle saison. Le syndic propose d'écrire à la poste, propriétaire d'un des véhicules jaunes dont la vitesse est jugée excessive (jusqu'à 70 km/h constaté par un autre conseiller au Chemin du Moléson).</p> <p>En tant que membre de la commission des fêtes, M. F. Henry demande, puisque la construction du nouveau collège s'achève, s'il sera possible d'utiliser la salle de gym pour des manifestations organisées par Servion et Les Cullayes. M. Y. Boand propose que la commission des fêtes fasse la demande directement par écrit à l'ASIJ qui est responsable de la gestion de ces locaux.</p> <p>M. A. Martins remercie Mme. M. Ries pour son investissement concernant la déchetterie.</p> <p>M. Carlos Alves relève un manque de rigueur concernant l'utilisation de la benne à plastique dans laquelle les gens jettent tout et n'importe quoi. Il remercie les conseillers d'exercer un petit « contrôle » lors de chaque visite dans le but de mieux informer les autres utilisateurs.</p>
<p>Clôture de la séance :</p>	<p>La séance est levée à 21h30</p> <p>La prochaine séance a lieu à 20h00 le 26 juin</p>